



Assemblée Générale Elective

PROCÈS-VERBAL du Samedi 19 octobre 2024 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

1. Ouverture de séance par M. Jérôme Clement, Directeur Général

Jérôme CLEMENT ouvre la séance.

2. Mot du Vice-Président du Pays de Château-Gontier-sur-Mayenne, M. Vincent SAULNIER

Vincent SAULNIER, Vice-Président du Pays de Château-Gontier et représentant du Maire de Château-Gontier-sur-Mayenne présente la commune.

3. Mot du Co-Président du FC Château-Gontier, M. Johann CALVE et des Vice-Présidents de l'Ancienne Château-Gontier M. Olivier BRAULT et Christophe HUAU

Johann CALVE, Président du FC Château-Gontier et Mickaël DEPONT, éducateur présentent leur club.
Olivier BRAULT et Christophe HUAU, Vice-Présidents de l'Ancienne de Château-Gontier présentent leur club.

4. Mot d'accueil du Président M. Didier ESOR

Didier ESOR accueille l'assemblée, remercie les présents et excuse les absents.

5. Modalités du vote électronique – essai des boitiers par M. Jérôme CLEMENT, Directeur Général

Jérôme CLEMENT, Directeur Général présente les modalités du vote électronique et teste les boitiers.

6. Communication du quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Guy COUSIN, Secrétaire Général

L'Assemblée Générale de la Ligue est constituée de 199 clubs et de 31 Délégués de district, soit 230 membres portant 1 917 voix.

L'article 12.5.3 des Statuts de la Ligue précise que « La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. »

Pour valablement délibérer, doivent être présents à minima 77 membres représentant 639 voix.

Je vous communique les chiffres de ce jour :

- Nombre de membres présents/représentés : 167 sur 230 soit 72,61 % de l'Assemblée.
- Nombre de voix présentes/représentées : 1531 soit 80,12 % de l'Assemblée.

Nos obligations statutaires étant remplies, notre Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer et je la déclare ouverte.

7. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 avril 2024

Comme il est d'usage nous soumettons à votre approbation le PV de notre Assemblée Générale du 13 avril 2024 à Saint Sébastien sur Loire.

Pour rappel, ce PV a été publié sur notre site internet et chacun a pu en prendre connaissance.

Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 avril 2024.

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1368 – 93,89%

Nombre de « Non » : 89 – 6,11%.

Nombre de « Blanc » : 60

- « oui » majoritaire : 93,89%

Conclusion : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 avril 2024 est validé.

8. Présentation du rapport moral / rapport d'activités par M. Guy COUSIN, Secrétaire Général

Monsieur le Président de la Fédération Française de Football,

Mesdames et Messieurs les représentants des clubs,

Mesdames et Messieurs les représentants de nos partenaires institutionnels,

En complément du rapport moral d'activités diffusé sur le site internet de la Ligue, je vous invite à regarder l'animation vidéo réalisée par le service Communication de la Ligue.

Une vidéo réalisée par le Service Communication de la ligue retraçant les moments forts de la saison 2023/2024 est présentée à l'Assemblée.

Un grand merci au service communication pour cette présentation de l'activité 2023-2024. Vous avez eu, dans les documents qui préparaient cette Assemblée Générale, une plaquette qui reprend plus en détail l'activité de la saison écoulée. Je ne vais donc pas revenir point par point sur chacune mais je vais me limiter à en souligner 2 :

- ✓ Tout d'abord, le chiffre de nos licenciés qui est de 182 425, ce qui constitue le meilleur chiffre jamais atteint par notre Ligue. Pour rappel, il était de 171 164 pour la saison dernière. C'est donc une augmentation de 6,58% que vous avez réalisée. Cette augmentation, c'est votre réussite et le signe que vous savez attirer et fidéliser. Un véritable savoir-faire en fait ! Dans le détail notons une forte augmentation des licenciées féminines (joueuses et dirigeantes) qui représentent maintenant 9,95% du total.
- ✓ Dans le domaine de l'arbitrage, grâce au travail de l'Equipe Technique Régionale en Arbitrage et des Districts, le nombre de nouveaux arbitres formés est de 353 (quasi identique à celui de la saison dernière). Le taux de fidélisation de ces nouveaux arbitres est de 79,6% (comme la saison passée). Ce taux de fidélisation est très bon et montre que la qualité de recrutement s'ajoute à la quantité. C'est très encourageant pour l'avenir, continuons donc dans cette dynamique !
- ✓ Et comment ne pas mentionner les performances de nos équipes d'élite pour cette saison :
 - L'Etoile Lavalloise Futsal réussi un magnifique doublé Coupe – Championnat comme la saison dernière et recevra un tour de coupe d'Europe très bientôt.
 - Les Féminines du FC Nantes rejoignent la D1F
 - Le Nantes Métropole Futsal Section féminine remporte le challenge féminin
 - Le SCO d'Angers rejoint la Ligue 1
 - Le FC Nantes reste en Ligue 1 et le Stade Lavallois Mayenne FC reste en Ligue 2 après une longue course en tête.
 - Nantes Laëtitia Tennis Ballon qui est champion de France pour sa première édition.
 - Orvault ASCTE vainqueur de la Coupe Nationale de Football Entreprise. Le premier vainqueur de notre Ligue dans cette compétition.
- ✓ Après ces chiffres donnés traditionnellement dans nos Assemblées Générales il est important d'évoquer un moment, qui a débuté dans la saison 2023-2024 mais qui a connu son point d'orgue du 26 juillet au 11 août. Je veux bien sûr parler des Jeux Olympiques de Paris 2024.

- ✓ En effet, dès le second trimestre, dans vos districts, vous avez animé, organisé ou participé à des manifestations autour de ces Jeux. Au total, mi-juillet, 61 clubs de la Ligue des Pays de la Loire s'étaient inscrits sur la plateforme mise en place par la FFF au printemps « Le Foot entre en Jeu », pour un total de 133 actions créées autour des 4 thématiques : football, festif, multisports et éducatif. Le football a répondu présent. Soyez en remerciés et fiers.
- ✓ Ceux qui ont eu la chance d'assister aux matchs de La Beaujoire garderont en souvenir l'ambiance chaleureuse et décontractée de ces rencontres, l'atmosphère festive qui y régnait. Notre Ligue, sollicitée pour animer ce site et celui du centre-ville de Nantes, a fait étalage de tout son savoir-faire pour valoriser notre discipline, faire découvrir de nouvelles pratiques à un public très nombreux. Les nombreux témoignages de remerciements reçus à l'issue de cet évènement, notamment de la part des partenaires institutionnels et politiques, sont les marqueurs de la qualité de notre prestation.
- ✓ Je profite de cette tribune pour saluer le remarquable travail de Jérôme, notre Directeur de Ligue, et de David, chef du service Animation. Au-delà de leur présence inlassable sur les sites, ils ont su fédérer et mobiliser les salariés de la Ligue qui ont largement contribué au succès rencontré.

Pour conclure, je souhaite remercier l'ensemble des acteurs (élus, bénévoles et salariés) pour sa détermination à œuvrer à quotidien pour la valorisation de notre sport et à titre personnel les collaborateurs de la ligue qui nous permettent d'être efficaces dans un climat des plus agréables.

Je vous remercie de votre attention.

Validation du rapport moral/rapport d'activités.

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1456 – 97,33%

Nombre de « Non » : 40 - 2,67%

Nombre de « Blanc » : 20

- « oui » majoritaire : 97,33 %

Conclusion : Validé

9. Mise à l'honneur de Jérôme BRISARD

Guy COUSIN

J'ai évoqué tout à l'heure le haut niveau sur le terrain des résultats, il est temps maintenant d'évoquer le haut niveau de l'arbitrage en la personne de son mayennais le plus connu dans le domaine, Jérôme BRISARD. Il a représenté l'arbitrage français en officiant à la VAR à l'Euro et aux Jeux Olympiques, après la Coupe du Monde du Qatar il y a 2 ans. Il nous fait l'honneur d'être des nôtres et je le remercie de venir me rejoindre sur la scène. Il pourra nous parler de son expérience et également recevoir une récompense. Pour cette récompense, le président de la ligue a confié à son trésorier, issu du même club, le plaisir de la remettre. Vous pouvez l'accueillir sous les applaudissements.

René JOUPEAUX accueille et met à l'honneur Jérôme BRISARD, arbitre international.

10. Présentation du rapport financier des comptes annuels 2023/2024 par M. René JOUPEAUX, Trésorier

Préambule :

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la situation comptable et financière de la LFPL arrêtée à la date du 30 juin 2024.

Les chiffres présentés ici sont ceux qui figurent dans la plaquette financière très détaillée que vous avez reçue et dont je ne doute pas que vous avez épluchée et étudiée. Mes commentaires porteront donc sur un petit diaporama qui reprendra les grandes masses et les points principaux.

Comme vous avez dû le voir et le lire, cet exercice est assez exceptionnel quant à son résultat puisque celui-ci s'élève à **2 207 214 euros**. En fait, et conformément à ce que je vous avais expliqué l'année dernière à pareille époque, ce résultat exceptionnel, ou plutôt extraordinaire s'explique par la réalisation de la Vente du Siège social de Saint Sébastien et des conséquences comptables de cette vente. Comme mentionné dans l'annexe comptable, ce siège a été vendu en date du 10 juillet 2023 au Conseil Départemental de LOIRE ATLANTIQUE pour un montant de

3 740 000 euros. Depuis cette date, la LFPL est occupant à titre gratuit du site de Saint Sébastien et la somme de la vente a été placée auprès de nos différents partenaires financiers. Les conséquences les plus notables de cette situation sont la diminution importante du poste des dotations aux amortissements, une baisse du poste des impôts locaux et l'augmentation significative des produits financiers.

En réalité, le résultat global de **2 207 214 euros** peut et doit donc s'analyser comme la somme d'un résultat « normal d'activité » de **318 958 euros** et d'un résultat exceptionnel lié à la cession du siège de Saint Sébastien et au projet de Vallet de **1 888 256 euros**.

L'année dernière, lors de notre AG, nous vous avons annoncé tout cela : la vente du Siège Social de Saint Sébastien et l'incidence sur les comptes. Avec toutes ces particularités, nous avons établi un Budget Prévisionnel qui faisait ressortir un Résultat prévisionnel courant lié à l'activité de **320 000 euros**.

Comme nous l'avions prévu, le montant de nos amortissements a diminué de 176 000 euros, le montant des Impôts locaux a baissé de 25 000 euros et les produits financiers ont augmenté de 150 000 euros.

Le résultat arrêté au 30 juin s'élève, en fait, à **318 958 euros**, soit tout proche de nos prévisions.

On est donc dans les clous et dans nos prévisions.

Sauf que ... Sauf que, tout ne s'est pas passé comme on l'avait prévu. Un événement est venu nous perturber ; mais dans le bon sens, à savoir l'augmentation importante du nombre de nos licenciés, comme vous l'a expliqué notre Secrétaire Général. Cela signifie, pour nous, une augmentation significative de nos recettes LICENCES. Nous avons prévu un montant de 3 723 700 euros, nous avons perçu 3 960 700 euros, soit un différentiel de 237 000 de recettes BRUTES en notre faveur.

Devant ce bon résultat, le bureau de la LFPL a décidé 2 choses : un reversement vers nos salariés sous forme de primes MACRON (ou primes PPV) et surtout un retour vers nos clubs. Ainsi il a été décidé d'accorder, de vous accorder une bonification 8,00 euros par licence dirigeant payée lors de la saison dernière. A raison de 16 871 licences, nous reverserons donc ces prochains jours une somme de **131 000 euros** au Crédit de vos comptes clubs. Je vois juste poindre l'idée d'une éventuelle remarque. 237 000 euros de recettes supplémentaires, un retour vers les clubs de 131 000 euros et le solde, soit 106 000 euros vers le personnel... Non ? je rassure les inquiets, notre répartition s'est faite sur le net de l'opération Licences, c'est-à-dire après le règlement de la FFF, de notre assureur et de la quote-part revenant à nos districts.

La seconde partie de notre Compte de Résultat est donc constitué des opérations de cession de Saint Sébastien et de l'acquisition du nouveau site de VALLET ; comme évoqué, nous avons encaissé une somme de **3 740 000** de la part de l'acheteur, à savoir le Conseil Départemental de Loire Atlantique. A ce produit brut, on a ajouté le solde des Subventions d'investissement non encore amorties, mais nous avons dû, aussi, imputer la Valeur nette comptable des immobilisations cédées, un reversement de TVA, une provision d'impôts sur les sociétés, et une provision sur les sommes déjà versées sur le projet de VALLET. Tout cela nous amène à un résultat net de ces opérations dites exceptionnelles de **1 888 256 euros**.

1 - Le Compte de Résultat

1.1. Les Produits

L'ensemble des produits HORS EXCEPTIONNELS de l'exercice s'élève à 10 792 825 euros contre 10 410 558 euros en (N-1), soit une augmentation de 382 266 euros, ce qui représente une hausse de 3,67%.

L'analyse de ces 10,793 millions de produits appelle, cependant, les remarques et les précisions suivantes :

- **Le poste Licences, changements de clubs, cotisations : 4 613 490 euros.** Ce chiffre comprend, notamment, le chiffre des recettes Licences qui dépasse cette saison les 3,9 millions (3 960 737 euros) et qui est en augmentation de 10,75%.
Le poste 'Changements de clubs' atteint des sommets à 591 K€ ; il est en augmentation de 9,12%.
- **Le poste SUBVENTIONS-PARTENARIAT : 1 841 979 euros.** Il diminue de 108 276 par rapport à (N-1), soit - 5.6%. En fait, les Subventions n'augmentent pas ; elles sont relativement stables, mais cette baisse faciale est due à un changement de méthode comptable intervenu lors de la saison précédente.
- **Le poste Compétitions est revenu à un niveau 'normal' : 1 738 915 euros** contre 1 573 k€ en (N-1) ; à noter, cependant, la reprise à la hausse du poste AMENDES (+15,46% à 365 452 euros).
- **Le poste FORMATION** connaît une diminution qui s'explique par les difficultés rencontrées lors du lancement des nouvelles formations. **1 043 033 euros** contre 1 121 219 la saison passée, soit - 7%.
- **Les recettes CRT ou maintenant CSR** dépassent le million à **1 002 726 euros**, soit une légère diminution de 2% par rapport la saison passée.

- **Le poste Reprises de provisions et Transferts de charges : 318 969 euros** contre 448 758 euros la saison précédente, soit une diminution de – 129 789 euros, soit – 29%. Nous avons repris cette année un montant de 119 101 euros de provisions, contre 271 374 en 2022-2023. Les Transferts de charges sont relativement stables à 200 k€ contre 177 k€ en (N-1). Ce poste Transferts de charges correspond essentiellement à des refacturations de salaires à la FFF et aux districts.
- **Le poste Divers de 233 713 euros** comprend les Produits financiers qui passent de 13 à 172 k€ grâce à la rémunération de nos différents placements bancaires, les produits de location pour 37 k€ et des produits exceptionnels (autour de 25 k€) qui sont constitués à hauteur de 21 K€ de l'amortissement des Subventions d'Investissement que nous avons perçues ces dernières années.

1.2. Les Charges

L'ensemble des charges de l'exercice s'élève à 10 473 866 euros contre 10 109 324 euros en (N-1), soit une augmentation de 364 541 euros, ce qui représente une hausse de 3,61%.

L'analyse des différents postes de charges amène les commentaires suivants :

- **Le poste Salaires, Intérimaires, Honoraires s'élève à 3 397 144 euros** contre 3 274 321 euros sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 123 K€, donc +3,75%. A l'intérieur de ce pavé, les Frais de Personnel s'élèvent à 3 074 910 euros, contre 2 860 965 la saison précédente, soit une hausse de 214 k€, soit **+7,48%**. Par contre, les autres postes sont en diminution importante : - 37 K€ POUR Intérimaires, - 46 k€ pour les honoraires et – 10 K€ pour les mises à disposition de personnel.
- **Les charges de gestion courante et amortissements** sont stables à hauteur **1 747 671 euros**, contre 1 680 775 en (N-1), donc en augmentation de 66 896 euros, soit + 3,75%. Sur cet item, nous avons les amortissements (154 k€), les provisions (149 k€), les impôts et taxes (241 k€), les achats de matériels et équipements (320 k€), le téléphone (57 K€), l'énergie (139 K€), les fournitures de bureau (34 K€), l'entretien et la maintenance (357 K€), la sous-traitance et la location (280 K€). Cette augmentation faciale du total de cette ligne cache, en fait, des disparités importantes. Nous avons, déjà évoqué la baisse des amortissements (-176 000 euros), des impôts et taxes (-67 675 euros). D'autres postes, par contre, sont en augmentation importantes : les achats matériels et équipements (+75 786 euros), les dépenses d'entretien (+55 000 euros), les maintenances de matériels (+24 000 euros), les locations de matériels (+11 000 euros) et les dépenses d'énergie (+8 500 euros). Figure aussi dans ce total la somme de 131 000 euros de « bonification » ou « ristourne » sur licences-dirigeants à reverser aux clubs.
- **Les redevances versées : 1 353 561 euros contre 1 270 176 en (N-1), soit + 83 385 euros (+6,56%)**. Figurent notamment dans ce total les sommes versées à nos 5 districts pour 1 315 256 euros (+7.46%).
- **Licences et changement de clubs, assurances pour 1 149 200 euros**, contre 1 087 885 euros en (N-1) ; soit une augmentation de 61 315 euros (+ 5,64%). Il s'agit essentiellement ici de la quote-part reversée à la FFF et à l'assurance.
- **Déplacements, missions, hébergement pour 1 034 121 euros** contre 1 034 891 euros la saison précédente, soit une parfaite stabilité. Nous avons souligné, l'an passé, la dérive pouvant exister sur ces postes. Nous sommes donc parvenus à faire la chasse aux économies dans ce domaine.
- **Compétitions et arbitrage pour 954 134 euros** contre 923 036 euros la saison précédente, soit + 31 K€, soit + 3,37%.
- **Subventions FMS, Publicité ; cette ligne s'élève à 311 835 euros** contre 349 791 euros la saison précédente, soit une diminution de 37 956 euros. Tous les postes de cet ITEM sont en diminution : frais de recrutement (-9 k€), les cadeaux divers (-11 K€), les frais de formation (-7 K€). Figurent aussi dans cette ligne les 234 000 euros de subventions versées au Football en Milieu Scolaire.
- **Restauration, hôtellerie CRT pour 526 201 euros** contre 488 449 euros en (N-1), soit une augmentation de 37 750 euros (+8,83%).

En conclusion, des Produits de 10 792 825 et des Charges de 10 473 866 expliquent que l'exercice se solde par un Résultat excédentaire **de + 318 959 euros**.

A ce résultat, il convient d'ajouter le résultat exceptionnel de 1 888 255 pour parvenir au résultat global de l'exercice, soit **2 207 214 euros**.

2 - BILAN

2.1. Actif

Un total actif de 7 922 874 euros, en augmentation de 2 260 8229 euros, soit augmentation de près de 40% et composé essentiellement de :

- **L'actif immobilisé pour 1 306 089 euros, soit en diminution de 1 288 554 par rapport à l'exercice précédent.**
 - o Cette forte diminution s'explique à hauteur de 1 549 580 euros par la sortie de notre siège de Saint Sébastien. Parallèlement à cette cession, la LFPL a investi cette année pour un total de 314 671 euros en logiciels (4 024 euros), en matériel divers (pour 55 981 euros), en matériel informatique (pour 41 037 euros), en matériel de transport (pour 21 748 euros) et a engagé pour 191 880 euros sur le projet de VALLET, cette dernière somme étant comptabilisée en Immobilisations en cours. La somme totale versée sur le projet de VALLET et inscrite en Immobilisations en cours au 30 juin 2024, atteint 489 270 euros.
- **Créances pour 438 877 euros.**
 - o Les créances pour 438 k€, contre 701 k€ en N-1. Ce montant correspond à ce que nous devons au 30 juin respectivement la FFF (231 K€), les clients du CRT et de la LFPL (116 K€) et les comptes débiteurs des clubs (31 K€). Cette baisse provient essentiellement des créances de la FFF, qui passent de 397 à 231 K€, et de la diminution des Créances Clients qui sont passées de 193 à 115K€ et enfin de la diminution de nos Créances-clubs qui sont passées de 76 à 31 K€.
- **Trésorerie :**
 - o Elle est très importante au 30 juin 2024 à hauteur de 6 millions d'euros, soit une augmentation de 3 765 582 euros par rapport à N-1. Cette augmentation importante s'explique totalement par l'encaissement du prix de vente de notre ancien siège pour un montant de 3 740 000 euros. Cette somme a été intégralement placée en Valeurs Mobilières de Placement auprès de nos partenaires financiers.
- **Les comptes de régularisation pour 137 386 euros.** Il s'agit de charges constatées d'avance pour 60 K€ et de Produits à recevoir pour 77 K€.

2.2 Passif

- **Des Fonds Propres conséquents, avec un niveau de 5 143 187 euros, soit plus de 65% du total bilan.** Avec un résultat excédentaire 2022-2023 qui a été affecté en Report à Nouveau pour 301 234 euros et un Résultat de l'exercice en Instance d'affectation de 2 207 214 euros, déjà expliqué dans l'analyse du compte de résultat.

Un poste Subventions d'Investissement qui continue de diminuer (-85 644 euros) au rythme des amortissements des immobilisations que ces subventions ont financées. Sur ce montant, 21 180 euros sont constitués de l'amortissement de Subventions toujours 'vivantes', alors que 64 464 euros concernaient des immobilisations cédées lors de la vente du siège et les subventions correspondantes ont été totalement amorties.
- **Des provisions pour risques et charges à hauteur de 505 177 euros, soit en augmentation de 269 733 euros.** Cette dotation nette de 270 K€ s'explique par :
 - o Les reprises à hauteur de 119 000 euros concernent un dossier social (50 000 euros), des dépenses d'entretien (50 000 euros) et des indemnités de retraite pour des salariés ayant quitté la LFPL.
 - o Une dotation de 130 968 euros correspondant à un retour vers nos clubs d'une partie du coût de la licence-dirigeant de la saison 23-24. Cette provision a été calculée au tarif de 8,00 euros pour les 16 371 licences dirigeantes payées.
 - o Une dotation de 240 000 euros représentant 50% de la somme figurant en Immobilisations en cours sur le projet de VALLET.
- **Des emprunts bancaires pour 188 077 euros** (- 30 K€ de remboursement sur l'exercice). C'est le solde du prêt souscrit lors de l'achat des locaux du MANS.
- **Des dettes fournisseurs pour 219 183 euros.** Nous sommes sur un niveau totalement classique dans la vie d'une structure comme la nôtre. Le plus important : aucun retard de paiement à signaler.
- **Des dettes fiscales et sociales pour 816 881 euros.** La même remarque que sur les dettes Fournisseurs peut être faite ici.
- **Les comptes courants pour 213 370 euros.** Il s'agit essentiellement des sommes dues aux 5 districts au 30 juin dans les comptes de la ligue. Elles sont à la disposition de ces derniers à tout moment.

- **Les créiteurs divers pour 837 019 euros.** Cette somme est constituée des acomptes reçus des familles pour inscrire leurs enfants aux stages DESTI'FOOT de l'été (163 k€), des acomptes licences versées (647 K€), de solde de clubs (13 k€), de diverses Charges à Payer (15 k€).

3 - Proposition d'Affectation

Nous vous proposons d'affecter la totalité de ce résultat de **2 207 214 euros** aux fonds propres, en l'occurrence au Poste Report à Nouveau.

11. Rapports de M. Christophe BLANDIN, Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2024

Aux Membres de l'Association Ligue de Football de Pays de la Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Ligue de Football de Pays de la Loire relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provision pour risques et charges

Comme indiqué dans la note de l'annexe « 2k-Provisions pour risques et charges », votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques et charges. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu le processus de mise en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques, et leur couverture par des provisions au passif du bilan. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à

l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes

de l'exercice clos le 30 juin 2024

Aux Membres de l'Association Ligue de Football de Pays de la Loire,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

12. Validation du bilan financier - affectation du résultat

Validation du Bilan financier-affectation du résultat

Nombre de « Oui » : 1359 – 94,24%

Nombre de « Non » : 83 – 5,76%

Nombre de « Blanc » : 43

➤ « oui » majoritaire : 94,24 %

Conclusion : Le bilan financier-affectation du résultat est validé.

13. Présentation du budget prévisionnel 2024/2025 par M. René JOUNEAUX, Trésorier

• Produits

Le montant prévisionnel de nos Recettes pourrait s'élever à 10 918 900 euros, contre 10 792 824 euros (hors produit de cession) au 30 juin dernier, soit une augmentation de +126 k€, soit +1.10%.

Une de nos hypothèses de travail a été la stabilisation du nombre de nos licenciés ; les faits semblent devoir nous donner raison...

Le poste LICENCES-CHANGEMENTS DE CLUBS-COTISATIONS s'élève à 4,71 millions d'euros, contre 4,61 millions pour la saison passée, soit une augmentation de 2,04 %. Cette augmentation provient de la hausse de 5% de certains de nos tarifs.

Le poste SUVENTIONS-PARTENARIAT -PUBLICITE devrait être en augmentation du fait d'une subvention de 150 000 euros qui devrait venir financer des travaux importants qui figureront en charges d'entretien. Il passerait ainsi de 1,841 à 1,972 millions d'euros (+7,12%).

Le poste COMPETITIONS reste stable à 1,772 million d'euros, soit +1,90%.

Notre prévision pour le poste FORMATION à 1,100 million d'euros est en augmentation de plus de 5% en considérant, notamment, que les nouvelles formations vont trouver un rythme de croisière.

Le poste ACTIVITE CSR est présenté à un niveau équivalent, soit 1 000 000 euros.

Le poste REPRISE DE PROV-TRANFERTS DE CHARGES est en forte diminution (-149 000 euros) ; cela s'explique par le chiffre important des Reprises de Provisions constatées sur l'exercice arrêté le 30 juin 2024.

Le poste AUTRES PRODUITS passe de 233 713 euros au 30 juin 2024 à 197 000 euros dans notre BP ; l'explication consiste en la diminution attendue des produits financiers (- 32 K€) du fait de la baisse des taux de rémunération de nos placements.

• Charges

Le total des Charges pourrait passer de 10 473 866 à 10 584 300 euros (hors charges de cession immobilière), soit une augmentation de 110 434 euros, soit + 1.05%.

Tous nos postes de charges ont été examinés avec soin, et nous restons toujours dans notre optique de maîtrise de nos frais généraux. Selon les postes, les variations prévues oscillent entre 0 et +5% maximum.

Les Frais de personnel (une augmentation globale de 2%), les dépenses de consommables (Gaz + EDF) pour lesquelles on a prévu une augmentation qui pourrait encore atteindre 13 k€ et les frais d'entretien (toutefois 'couverts' par une subvention) sont les principaux postes significatifs.

Je rappellerai aussi que nos prévisions de charges de fonctionnement sont toujours faites en ayant à l'esprit toutes les bonnes pratiques que nous ont enseignées et imposées les dernières saisons de pratique : co-voiturage, réunions en visio-conférences, gestes écoresponsables tels qu'ils figurent, notamment dans le plan de sobriété de la LFPL.

Ce BP que nous vous présentons est donc un BP raisonnable et optimiste quant à nos recettes ; mais notre objectif premier demeure la maîtrise de nos charges et frais généraux car nous sommes tout à fait conscients que nous gérons, en bon père de famille, votre argent, l'argent de vos clubs.

- **Conclusion**

Avec des recettes de 10 918 900 euros et des Charges de 10 584 300 euros, ce BP nous laisse entrevoir un possible Excédent très proche du résultat présenté tout à l'heure, à savoir **334 600 K€**.

A ce BP d'exploitation normal et classique, s'ajoutera probablement, cette année encore, un BP Exceptionnel du fait de la Vente, qui pourrait intervenir au cours de la saison actuelle, de notre établissement du MANS, ancien siège de la Ligue du Maine. Ce site devrait être cédé à son locataire actuel, le District de la Sarthe, pour un montant de 1 000 000 d'euros. L'impact de cette vente serait donc visible dans les comptes de la saison actuelle. Au niveau des produits, on retrouverait le prix de cession et le solde de certaines Subventions d'investissement pour 10 000 euros. Au niveau des charges figurerait la Valeur Nette Comptable des éléments d'actifs cédés, soit environ 630 000 euros. Donc, au final, une plus-value nette de **360 000 euros**.

14. Validation du Budget Prévisionnel

Validation du Budget prévisionnel 2024/2025.

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1374 - 92,78%

Nombre de « Non » : 107 – 7,22%

Nombre de « Blanc » : 15

➤ « oui » majoritaire : 92,78 %

Conclusion : budget prévisionnel validé

15. Constitution des sociétés, par M. René JOUNEAUX, Trésorier

Pour votre information, je vous annonce que nous sommes rentrés en réflexion sur la possibilité de créer, au sein de la LFPL, 2 nouvelles entités :

- Une SAS, Société par Actions Simplifiée, dans le cadre du développement de nos activités commerciales ;
- Une SCI, Société Civile Immobilière, dans le cadre de l'acquisition et la construction de notre nouveau siège social.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informés de l'avancement de nos travaux sur ce sujet et, notamment, pour faire valider en AGE la constitution de telles entités.

16. Présentation des différentes Elections par M. Christophe CHAGNEAU, Président de la CRSOE

Mesdames, Messieurs,

Nous allons procéder aux diverses élections prévues à l'ordre du jour, et ce par l'intermédiaire du vote électronique. Je vous informe que conformément aux Statuts de la Ligue, la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales que je préside a contrôlé l'ensemble du protocole électoral, de la diffusion des appels à candidatures aux élections qui se tiennent ce jour, en passant par l'analyse et la validation des diverses candidatures qui sont soumises à votre suffrage.

Nous avons 2 types d'élections :

- le Comité de Direction dans un premier temps,
- puis plusieurs élections relatives aux délégués de la Ligue qui vous représenteront lors des Assemblées Fédérales.

Durant ces opérations, les votes seront lancés par le Directeur Général, Jérôme Clément, et la Commission contrôlera les résultats et les affichages.

Nous commençons par l'élection du Comité de Direction : une seule liste est en concours, laquelle doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimées, pour être élue.

Cette liste s'intitule « Ensemble pour le projet de votre club », et est portée par Didier ESOR.

J'invite Didier ESOR à présenter la liste qu'il soumet à votre suffrage, et je laisse la main à Jérôme pour le lancement à suivre des opérations de vote.

17. Présentation de la liste « Ensemble pour le projet de votre club »

La Richesse du football des Pays de la Loire, comme partout en France, c'est vous : clubs. Quelle que soit la taille de l'effectif, vous êtes essentiels pour la vie de vos communes et de vos quartiers.

Nos 182000 licenciés représentent 16% des licenciés ligériens et 28% des licenciés des disciplines olympiques ; ces chiffres remarquables et remarqués démontrent l'importance de notre sport dans la vie de notre région.

Ce nombre de licenciés qui croît toujours est forcément lié à la qualité de l'offre de vos clubs.

Quelle que soit la taille de vos clubs, vous souhaitez développer un vrai projet qui comporte les triples volets associatifs, éducatif et sportif.

C'est ce que nous avons souhaité mettre en évidence, lors de la journée de rentrée et du label, organisée tout près d'ici, à Chemazé, commune de 1375 habitants avec un Club de 200 licenciés, dirigé par une jeune équipe qui a su s'appuyer sur la culture du Club, tout en développant des groupements avec les clubs voisins pour permettre à leurs jeunes de jouer au meilleur niveau possible.

Pour illustrer votre volonté de structurer vos clubs : voici quelques indicateurs :

Nombre de clubs labellisés : 222 actuellement

Nombre de création d'emplois aidés par le FAFA : 101 sur 4 ans

Nombre de création d'emplois aidés par l'ANS : 123 sur 4 ans

% d'apprentis BMF pérennisés par vos clubs sur 60% cette saison.

Notre rôle, à nous instances des Districts et de la Ligue, est de vous accompagner dans votre démarche de structuration.

A ce stade de la présentation, je me permets d'attirer votre attention sur trois éléments externes dont il nous faut tenir compte au moment d'envisager l'avenir de notre football régional :

- Le contexte économique et en particulier la situation de nos collectivités. On peut penser que la politique d'investissement de l'état et des collectivités locales va être impactée par la nécessité de redresser la situation des finances de notre pays. Cela va nous contraindre à présenter des projets encore plus élaborés pour obtenir des financements qui sont indispensables pour poursuivre notre développement et pouvoir accueillir et jouer dans des conditions satisfaisantes. Cela comprend deux éléments :
 - les terrains synthétiques, indispensables pour deux raisons :
 - L'évolution climatique
 - La demande accrue de jouer le samedi
 - Les vestiaires, en particulier liés au développement des équipes féminines
- La situation financière du football professionnel qui peut être qualifiée d'inquiétante. Concernant nos clubs professionnels régionaux de L1, ils ont perdu après le début de saison, 20 à 25% de leurs recettes prévues pour la L1 et plus de 10% pour la L2.
- A contrario, Le contexte économique est très positif pour la FFF. La renégociation du contrat Nike et le renouvellement de l'accord sur la concession du Stade de France vont très largement augmenter les recettes de la FFF et cela sur un temps long puisque l'accord Nike a été négocié par Philippe Diallo pour une durée de 10 ans.

Je vais donc esquisser les 6 domaines importants que notre équipe, qui se présente devant vos suffrages, a fixé comme prioritaires.

- **Accompagner la structuration de vos Clubs en synergie avec les Districts**
 - Accompagner les clubs dans leur structuration, surtout dans un deuxième temps, pérennisation emploi et développement, possibilité de création d'un groupement d'employeurs.
 - Développer la formation continue des éducateurs avec pour objectif de pérenniser les emplois et développer des compétences autres que sportives :
 - ✓ Formation en management,

- ✓ Formation en gestion administrative, commerciale et comptable.
- Formation des dirigeants : un dirigeant formé est un dirigeant plus investi :
 - ✓ Formation de plus nombreux formateurs par District,
 - ✓ Catalogue des formations évolutif,
 - ✓ Formation de dirigeants de terrain,
 - ✓ Formation en proximité dans les Clubs, les Districts et visio.
- Les dirigeants : la base des Clubs : volonté de réduire le coût de cette licence
 - ✓ Avec les Présidents de District et le conseil consultatif des Présidents, on déterminera la meilleure solution entre coût symbolique 10€ ou gratuité,
 - ✓ Prise en charge :
 - Action politique vers la FFF pour une baisse tarifaire,
 - Augmentation de licences joueurs (consommateurs),
 - Recherche de nouveaux partenaires pour prise en charge des coûts des licences.

➤ **Compétitions**

- Développer l'assistance aux clubs et simplification des règlements et procédures tout en respectant l'équité : article 9 sur les obligations de formation ou un simple rajout de « et/ou » peut déjà simplifier.
- La mise en œuvre, par notre service informatique, d'une application pour gérer les suspensions ; qu'on espère tester en fin de saison pour une application sur tout le territoire régional, la saison prochaine.
- Poursuivre le développement du foot féminin, du futnet et du futsal. Sur ce dernier point, nous allons réfléchir rapidement sur la mise en place d'un process de labellisation régional des clubs futsal pour leur permettre de mieux maîtriser leurs structurations.
- Adapter nos compétitions aux évolutions sociétales, en lien avec les aspirations des clubs. Mise en place d'un groupe de réflexion sur les sujets suivants :
 - ✓ Nombre d'équipes en championnat régional,
 - ✓ Organisation des compétitions.

➤ **Arbitrage**

- A noter, le vrai succès de la mise en œuvre de l'ETRA, avec l'embauche de 4 CTDA. L'aide accrue de la FFF sur ce sujet va nous permettre de pérenniser ces postes sur nos 5 districts.
- Mise en œuvre d'un plan de soutien au recrutement et à la fidélisation des arbitres
- Poursuite de l'intégration des arbitres au sein des clubs afin de développer leur sentiment d'appartenance.
- Développement des référents arbitres dans les clubs, indispensables à l'accueil, et aussi des nouveaux arbitres dans les Clubs.

➤ **Développement du haut niveau**

- C'est le domaine où selon la DTN, nous devons accentuer nos efforts pour permettre à plus de joueuses et de joueurs d'atteindre le haut niveau.
- Trois actions majeures :
 - Mise en place des centres de perfectionnements départementaux,
 - Réflexion sur les sections sportives avec de véritables sections élites et des sections de développement territorial dans les districts,
 - Mise en place d'un pôle futsal France et d'un pôle espoir féminin.

➤ **Développement de nouvelles pratiques**

En lien avec le foot-santé, particulièrement le foot en marchant :

- Politique de communication en lien avec les Districts,
- Structuration homogène de la pratique.

C'est un puissant levier de nouvelles adhésions et créations de lien avec les entreprises locales qu'il nous faut développer.

➤ **Politique de l'engagement**

- Démarche environnementale,
- Lutte contre les Violences sexuelles et sexistes,

- Développement de l'accueil du sport adapté et du handisport,
 - Comportement sur et autour des terrains.
- Sur la base des remontées des bonnes pratiques par les Clubs et les Districts afin de modéliser des outils :
- ✓ Faire des matchs un moment collectif de partage
 - ✓ Mise en œuvre d'un protocole adaptable à toutes nos installations
 - ✓ Accompagnement des dirigeants de clubs pour éradiquer les comportements irrespectueux

Pour vous accompagner dans vos projets, nous avons constitué une équipe renouvelée et qui, avec les Présidents de District, membres de droit, vont constituer le CODIR.

Je vais vous présenter

Tout d'abord les membres du bureau :

Guy Cousin : Président Délégué

Valerie Boudier Secrétaire générale

René Jouneaux : Trésorier

Jean-Yves Cadiet : Chargé du projet Ligue de demain

Gabriel Go : Chargé des compétitions

Puis les autres membres du Codir :

Thierry Barbarit

Marie-Hélène Baudry

Julie Blot

Lilian Bossard

Laurence Charneau

Martine Cochon

Jean-François Dutour

Eugénie Hervouet

Benoit Lefevre.

18. Election du Comité de Direction – Liste « Ensemble pour le projet de votre club »

Election du Comité de Direction - liste « Ensemble pour le projet de votre club »

			
Didier ESOR Président	Guy COUSIN Président délégué	Valérie BOUDER Secrétaire Générale	René JOUINEAUX Trésorier Général
			
Jean Yves CADJET Membre du bureau	Gabriel GO Membre du bureau	Thierry BARBARIT	Marie Hélène BAUDRY
			
Julie BLOT	Lilian BOSSARD	Laurence CHARNEAU	Martine COCHON
			
Marc DAUTY Médecin	Jean François DUTOUR	Christian GUILLARD Représentant des Arbitres	Jacques HAMARD Représentant Educateurs
			
Eugénie HERVOUET	Benoit LEFEVRE	Jérôme MOGIS	Bernard MOTAIS

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « pour » : 1257 – 88.52%

Nombre de membres votant « contre » : 163 – 11.48%

Nombre de membres votant « blanc » : 50

➤ **Elue à 88.52 %**

1. Intervention de Philippe DIALLO, Président de la FFF

Monsieur le Président de la Ligue, Messieurs les Présidents de districts, Présidents honoraires, Messieurs les Représentants des collectivités locales, de la région, du département, de la ville, du Pays de Château-Gontier, vous tous, Représentants des clubs.

Mesdames, Messieurs, merci d'abord de m'avoir invité à pouvoir participer à votre assemblée ce matin. Comme je suis presque un régional de l'étape, puisque j'ai vécu dans cette Ligue et que j'ai été licencié dans cette Ligue de longues années, c'est donc pour moi, évidemment, un plaisir d'être parmi vous ce matin.

Je me dois de commencer par féliciter Didier Esor pour cette brillante élection qui montre le soutien massif que vous lui avez accordé, à lui et son équipe, pour le travail fait durant cette mandature, mais certainement aussi pour le projet qu'il vous présente, et je dois me féliciter de la situation que je trouve ici en Pays de la Loire.

C'est une Ligue unie, ce n'est pas toujours le cas partout en France. C'est une Ligue où les présidents de districts travaillent bien avec leurs présidents de Ligue. Ça aussi, c'est quelque chose de remarquable. Puis c'est une ligue aussi où je vois des résultats très positifs en termes de licenciés, en termes de licenciées féminines, en termes d'arbitrage. J'ai remarqué, cher trésorier, avec satisfaction que c'est une Ligue qui a une santé financière qui devrait lui éviter l'hiver que nous a présenté le représentant du Pays de Château-Gontier. Donc, bravo à vous ! Cher Didier, je ne doute pas que les qualités que vous avez pu démontrer ici au sein de cette Ligue, vous puissiez les renforcer auprès de la Fédération pour faire en sorte que ces qualités démontrées au cours de ce bilan puissent servir à l'ensemble de la Fédération dans

Puisque nous sommes ici en Mayenne, je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au nouveau Président du district de la Mayenne. Vous remplissez une mission essentielle puisque les districts sont vraiment les structures de proximité les plus proches des clubs, celles qui connaissent le terrain. Vous avez choisi de remplir une mission importante. Donc, je vous souhaite la bienvenue dans cette grande communauté des élus du football, des dirigeants du football, et je vous souhaite pleine réussite dans votre mandat. D'autant que ce territoire de la Mayenne est un territoire de football, je crois savoir que c'est celui où le taux de pénétration, comme on dit, et le ratio entre le nombre d'habitants et le nombre de licenciés sont les plus importants de France. Donc, vraiment un très beau mandat à vous pour la mission que vous allez désormais accomplir au sein de la Fédération.

Je voudrais aussi dire un mot pour les élus locaux parce que le football se développe, parce qu'il y a aussi un partenariat avec les élus locaux qui est essentiel. Donc, merci de vous engager auprès du sport et auprès du football pour faire vivre notre football à travers vos investissements dans les installations, dans les vestiaires, et lui permettre de se développer. À ce titre-là, je voudrais juste rebondir deux secondes sur ce fameux hiver des subventions pour dire que le football a parfaitement conscience de la situation des finances publiques dans notre pays, que nous savons les difficultés qui peuvent être rencontrées par les collectivités locales, mais je crois qu'il est de l'intérêt national de poursuivre malgré tout, un investissement fort auprès de nos clubs. Parce qu'au-delà de la pratique sportive, vous en avez rappelé un certain nombre d'atouts pour la santé, j'en vois un très important, c'est celui de la cohésion nationale.

Nous sommes une Fédération qui regroupons des millions de licenciés, et le travail qui est fait ici par les clubs, par les dirigeants et les dirigeantes de nos clubs participe, je crois, à un moment particulier de notre pays, à la cohésion nationale. Lorsque vous investissez dans un terrain synthétique, lorsque vous bâtissez un vestiaire, je crois que non seulement vous aidez le football, mais vous participez à la cohésion nationale du pays. Je crois que les chiffres que vous avez cités tout à l'heure de baisse du budget, de place minorée du sport dans le budget de la nation, sont un paradoxe, parce qu'en même temps, tout le monde s'est enthousiasmé pour les Jeux Olympiques, souvent s'enthousiasme pour l'Équipe de France de football. Tout le monde y voit dans ses paroles quelque chose d'extraordinaire, de joie, de communion, de rassemblement, d'unité. Il y a un paradoxe lorsque les lumières s'éteignent à ne pas avoir cet héritage prolongé dans les investissements que la nation doit au sport pour son bien.

Donc, je crois que de ce point de vue-là, il y a un partenariat à renforcer et à renouveler. Je voudrais, là aussi, peut-être apporter un message d'espoir pour vous tous et toutes dans vos clubs, pour vous dire que la difficulté financière rencontrée par notre pays, je l'espère temporairement, et par la Ligue de Football Professionnel à travers la baisse des droits audiovisuels, n'aura pas de conséquences sur le Football Amateur Français. Demain, nous aurons les capacités à poursuivre nos aides, nos soutiens au Football Amateur Français, et que les difficultés rencontrées par le Football Professionnel, la baisse de ces contributions auprès du Football Amateur n'auront pas de conséquences sur l'ensemble de notre Football Amateur.

Il n'y aura pas de conséquences parce que la Fédération, sur ces dernières années, a été en capacité de renforcer son poids économique, de renouveler des partenariats avec l'ensemble de nos partenaires économiques, de nos sponsors, et de renouveler, le Président Esor l'a rappelé, un très important contrat avec notre partenaire Nike jusqu'en 2034 qui nous permet d'avoir une visibilité sur 10 ans, et qui va permettre à la Fédération de recevoir des ressources historiques qu'elle n'a jamais eues dans l'ensemble de son histoire. Nous avons réussi à signer le plus important contrat d'équipementier dans le monde. Donc, nous aurons demain les ressources, non seulement pour amortir les difficultés rencontrées par la Ligue et les clubs professionnels, mais aussi d'accroître notre aide auprès du Football Amateur.

Je l'ai dit et je le renouvelle devant vous, la trajectoire dans laquelle nous nous inscrivons, c'est qu'aujourd'hui, nous sommes sur un reversement auprès de la Ligue de Football Amateur de l'ordre d'une centaine de millions par an. Je m'inscris dans une trajectoire où, au cours de ce mandat, nous serons dans une augmentation de l'ordre de 50 % de ces dotations au Football Amateur pour les porter autour de 150 millions d'euros annuels pour le Football Amateur. Donc, vous êtes dans une Fédération solide qui va permettre d'accroître ces aides pour faire en sorte que demain, aucun club amateur ne manque de rien. À nous de nous organiser avec les ligues, avec les districts, pour faire en sorte que dans chacun de vos clubs, il n'y ait plus de problème de dotation, qu'il n'y ait plus de problème de matériel, parce que nous aurons les moyens d'accompagner chacun d'entre vous dans le projet de son club.

C'est évidemment quelque chose de très important et qui ouvre une fenêtre très importante pour l'avenir, parce que le développement de notre football à tous les niveaux, nous aurons les moyens de l'accompagner. Comme on est en train de terminer une mandature, il me revient aussi d'en tirer quelques enseignements et quelques bilans, puisque dans ma fonction de représentant de tout notre football, j'ai à venir devant vous pour vous dire ce que nous avons fait de la confiance que vous nous avez accordée. Pour vous dire que sportivement, le Football Français va bien : L'équipe de France, finale de Coupe du monde en 2022, demi-finale de l'Euro en 2024, une médaille aux Jeux Olympiques, la première depuis 40 ans avec l'équipe de Thierry Henry, une équipe de Futsal qualifiée pour la première fois à la Coupe du Monde de Futsal, et qui atteint la demi-finale, des équipes de jeunes champions d'Europe. Une équipe féminine qui, pour la première fois, a atteint la finale d'un grand tournoi avec la Ligue des Nations.

Donc, le travail collectif mené depuis des années du Football Amateur, des clubs amateurs jusqu'à nos clubs professionnels a porté ses fruits. L'excellence sportive et la formation du Football Français sont reconnues dans le monde et se traduisent par des résultats qui font de nous une des plus grandes nations de football dans le monde. Sur le plan économique, je l'ai dit, une Fédération qui est aujourd'hui solide et qui demain sera encore plus solide. Par rapport à nos projets, par rapport à ceux qui sont portés dans nos territoires, nous avons les moyens de nos ambitions. À nous d'utiliser utilement les ressources qui nous sont offertes. C'est ça notre enjeu de faire en sorte que nos ressources arrivent par cet effet de ruissellement jusqu'à chacun des clubs. Je le sais, ce n'est pas toujours le cas et il faudra qu'on y veuille à l'avenir pour que les ressources puissent aller jusqu'à nos clubs.

Ce mandat a été aussi celui d'une forme d'innovation puisque nous avons relancé un plan Futsal, près de 18 millions d'investissements sur trois ans, pour pousser cette discipline. Nous avons lancé un plan de féminisation. Là aussi, c'est près de 30 millions d'euros qui sont consacrés désormais au football féminin, de la base jusqu'à l'élite. Nous avons réformé l'arbitrage avec une nouvelle direction de l'arbitrage, avec maintenant 2 millions d'euros qui sont directement à destination des territoires. Je l'ai doublé il y a quelques semaines pour faire en sorte que, non seulement le recrutement que nous avons réussi à optimiser, aujourd'hui un peu plus de 25 000 arbitres en France, que l'axe désormais ce soit celui de la fidélisation. Donc, de donner les moyens à chacune de nos structures, d'avoir des conseillers qui soient capables d'assurer ce travail de fidélisation auprès de notre arbitrage.

Puis, j'y tiens beaucoup et je vois, et je me réjouis que ce soit repris au niveau de la Ligue, nous avons lancé un grand plan de l'engagement. Parce que dans le projet associatif d'une Fédération comme dans vos clubs, on joue au foot. C'est un jeu, on y prend du plaisir. Je crois profondément que nous avons une responsabilité qui dépasse

simplement le jeu que nous pratiquons. Grâce à vous, nous avons battu le record de licenciés, 2 400 000 Françaises et Français sont aujourd'hui licenciés de la Fédération Française de Football. Au moment où je vous parle, sur ce chiffre record de l'année dernière, nous sommes encore en progression de plus de 5 %. Cela veut dire grosso modo que tous les week-ends, il y a 15-20 millions de Français qui sont concernés par la pratique du football sur notre territoire. Cela nous engage et c'est pour ça que j'ai souhaité qu'il y ait un grand plan d'engagement sur des questions sociétales. D'abord, assurer un contrat de confiance avec les familles.

Quand une famille nous confie sa jeune fille ou son jeune garçon, il doit le faire en totale sécurité et en totale confiance. Nous avons mis des moyens, nous continuerons à en mettre. J'attends des territoires et de chacun d'entre vous une extrême vigilance sur ce point. Puis, il nous appartient aussi d'accompagner les grands mouvements de notre société et la transition écologique. J'ai vu là aussi que la Ligue des Pays de la Loire, qui est souvent engagée dans ces combats-là, reprend des politiques qui sont menées au plan national. Demain, les questions d'arrosage de nos terrains, de consommation d'énergie, de transport, de déchets doivent être au cœur de nos réflexions.

Symboliquement, j'ai réussi, non sans mal, à faire voyager l'équipe de France en train. Ça paraît banal, mais c'est six mois de travail pour réussir à faire déplacer notre équipe en train, mais nous avons réussi et ça montre une volonté. La volonté que de l'élite à vos clubs, nous soyons engagés dans la même direction. Cela est vrai pour la féminisation. Le prochain comité exécutif de la Fédération sera paritaire, 50 %. En 2028, les ligues, cette Ligue dans son Comité directeur devra être paritaire. Donc, j'invite toutes les femmes qui sont dans la salle à se préparer à cette échéance. En 2028, des comités régionaux, les comités de nos ligues devront être paritaires. Il faut donc qu'il y ait des femmes qui s'engagent dans cette action. Nous devons aussi profiter et faire profiter notre jeunesse des qualités qui sont développées dans nos clubs pour faciliter leur insertion professionnelle.

C'est la raison pour laquelle nous mettrons l'accent ou nous mettons déjà l'accent sur la formation. C'est essentiel et c'est une capacité pour toutes les jeunes filles et les jeunes garçons qui passent dans nos clubs de trouver un tremplin pour leur vie professionnelle pour faire en sorte que ce qu'ils font dans le football, d'être dans une équipe, d'apprendre des règles du jeu, de respecter un arbitre, toutes ces qualités-là, qu'ils puissent s'en servir pour leur vie professionnelle en dehors des clubs de football, et de faire de leur passage en tant que licenciés de la Fédération de Football une vraie chance dans leur vie. C'est là aussi des points qui sont travaillés à travers les IR2F dans nos territoires, et qui seront complétés, impulsés par notre institut de formation au plan national pour faciliter l'insertion.

Enfin, on a les questions de la laïcité, un sujet délicat auquel parfois, les avis sont partagés. Moi, en tant que président de la Fédération, je me dois de respecter nos statuts. Nos statuts, ce sont les valeurs de la République, ce sont les valeurs de neutralité. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à nos sélections nationales, garçons comme filles, d'être rigoureux dans l'application de ces principes de la République et de ses principes de neutralité. Voyez le travail qui a été accompli grâce à vous, puisque ces licenciés dont j'ai parlé, c'est grâce à vous que nous les avons accueillis, et je sais qu'il y a encore beaucoup à faire.

Ce ne sera pas une question, mais je la devance. Nous devons changer notre système informatique. Je sais, pour me déplacer sur les territoires, que les FMI désignations, ça ne marche pas. On a essayé de faire des colmatages, mais parfois, partout où je me déplace, j'entends des bénévoles, j'entends des présidents de districts qui me disent : « C'est un enfer. Nos bénévoles restent tard le soir avec leurs gommes, leurs crayons pour refaire leurs désignations, pour refaire les classements. Ce n'est pas digne d'une grande Fédération comme la nôtre. » Donc, nous changeons intégralement notre système informatique pour le doter des outils nécessaires à une grande fédération pour que le travail des bénévoles soit facilité.

Nous l'accompagnerons aussi de l'aide financière pour la création d'emplois. Ce qui est important, c'est une capacité à accompagner le développement du football et à le structurer. Donc, nous mettrons les moyens pour pouvoir faire en sorte que partout sur les territoires, la Fédération vienne à la création d'emplois, pour faire en sorte que des conseillers en animation, que les conseillers en arbitrage puissent venir accompagner le développement de notre football. Encore une fois, je le disais tout à l'heure, nous avons les moyens de notre ambition, donc nous avons la capacité aujourd'hui d'accompagner très concrètement nos clubs en la matière. Je l'ai dit sur les dotations, là aussi, il ne doit plus y avoir de sujet parce que dans le cadre des nouveaux contrats que nous avons, nous serons en capacité de vous accompagner et de faire en sorte qu'aucun club amateur, je l'ai dit, ne manque de rien.

Nous sommes une grande Fédération, nous sommes une grande communauté et je crois qu'aujourd'hui, l'avenir, si nous y veillons, sera peut-être un avenir prospère et positif, non seulement pour nos clubs, pour notre football, mais pour l'ensemble de notre jeunesse. Soyez conscients que chacun d'entre vous peut être fier d'appartenir à cette Fédération, fier de ce qu'il fait au sein de son club, au sein de son district, au sein de sa ligue. Nous lisons, nous entendons, nous voyons parfois des critiques. Elles sont naturelles, souvent excessives, mais ce que je voudrais vous dire, c'est gardez la fierté d'appartenir à cette grande communauté du football. Nous sommes un des maillons essentiels, je l'ai dit, de la cohésion de notre pays et d'une certaine joie de vivre ensemble.

Continuons sur cette voie, continuez à vous engager. Les bénévoles, restez à vos postes, parce que nous participons ensemble à une mission qui nous dépasse. Celle d'un jeu tellement populaire qu'il réunit l'ensemble de la France, et que nos sélections nationales ne sont pas les sélections nationales du football, mais les sélections nationales de tous les Français. C'est ce projet que nous devons continuer à porter pour développer vos clubs, pour développer notre football et pour contribuer au bien-être de notre pays. Merci à tous, à chacun et à chacune, au poste qu'il occupe.

2. Elections des Délégués aux Assemblées Fédérales au titre des membres de droit

Délégué Assemblée Fédérale au titre de Président de la Ligue
Didier ESOR (titulaire) – Jean-Yves CADIET (suppléant)

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 1327 – 93.91%

Nombre de « Contre » : 86 – 6.09%

Nombre de « Blanc » : 7

➤ « Elus » à : 93.91 %

Délégué Assemblée Fédérale au titre de Président délégué de la Ligue
Guy COUSIN (titulaire) - HAYE Marie-Hélène (suppléante)

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 1331 – 95.28%

Nombre de « Contre » : 66 – 4.72%

Nombre de « Blanc » : 4

➤ « Elus » à : 95.28 %

Délégué Assemblée Fédérale au titre de Président du District 44
Philippe LESAGE (titulaire) – Patrice LE CLERE (suppléant)

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 1277 – 93.69%

Nombre de « Contre » : 86 – 6.31%

Nombre de « Blanc » : 112

➤ « Elus » à : 93.69 %

Délégué Assemblée Fédérale au titre de Président du District 49
Sébastien CORNEC (titulaire)

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 1333 – 94.07%

Nombre de « Contre » : 84 – 5.93%

Nombre de « Blanc » : 76

➤ « Elu » à : 94.07 %

Délégué Assemblée Fédérale au titre de Président du District 53
Pascal PERRET (titulaire) – Michel ELOY (suppléant)

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 1369 – 95.40%

Nombre de « Contre » : 66 – 4.60%

Nombre de « Blanc » : 60

➤ « Elus » à : 95.40 %

Délégué Assemblée Fédérale au titre de Président du District 72
Frédéric DAVY (titulaire) – Dominique LEDOS (suppléant)

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 1408 – 98.26%

Nombre de « Contre » : 25 – 1.74%

Nombre de « Blanc » : 45

➤ « Elus » à : 98.26 %

Délégué Assemblée Fédérale au titre de Président du District 85
Jean-Jacques GAZEAU (titulaire) – Christian GUIBERT (suppléant)

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 1312 – 93.05%

Nombre de « Contre » : 98 – 6.95%

Nombre de « Blanc » : 60

➤ « Elus » à : 93.05 %

3. Elections des Délégués aux Assemblées Fédérales au titre des 150 000 licenciés – 3 postes à pourvoir

Délégué Assemblée Fédérale au titre des 150 000 licencié(e)s
Michel PERROT (titulaire) – Julie BLOT (suppléante)

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 1345 – 96.35%

Nombre de « Contre » : 51 – 3.65%

Nombre de « Blanc » : 52

➤ « Elus » à : 96.35 %

Délégué Assemblée Fédérale au titre des 150 000 licencié(e)s
Gabriel GO (titulaire) – Jérôme MOGIS (suppléant)

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 1371 – 94.88%

Nombre de « Contre » : 74 – 5.12%

Nombre de « Blanc » : 40

➤ « Elus » à : 94.88 %

Délégué Assemblée Fédérale au titre des 150 000 licencié(e)s
René JOUENEAUX (titulaire) – Valérie BOUDER (suppléante)

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 1379 – 97.18%

Nombre de « Contre » : 40 – 2.82%

Nombre de « Blanc » : 48

➤ « Elus » à : 97.18 %

4. Elections du Délégué aux Assemblées Fédérales au titre des clubs nationaux – 1 poste à pourvoir

Délégué Assemblée Fédérale au titre des clubs nationaux seniors libres
Thierry BARBARIT (titulaire)

Résultat du vote :

Nombre de « Pour » : 1252 – 95.65%

Nombre de « Contre » : 57 – 4.35%

Nombre de « Blanc » : 142

➤ « Elu » à : 95.65 %

Les élections visées par le présent Procès-verbal sont susceptibles de recours devant le tribunal judiciaire de Nantes. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-verbal sur le site de la Ligue (<https://lfpl.fff.fr>) dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

5. Ligue de demain par M. Jean-Yves CADIET

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Quelques informations sur notre projet d'aménagement et de construction à VALLET.

Permettez-moi de faire un parallèle avec notre passion à tous : LE FOOTBALL.

Comme chaque week-end, nous sommes aussi dans un match et plus précisément, toujours en première période.

Explications :

Notre équipe LFPL, accompagnée de nos bureaux d'étude est ambitieuse, soudée, volontaire et surtout à l'attaque.

En face, nous avons une équipe avec une défense environnementale très resserrée qui ne prend aucun risque.

Le point commun quand même, c'est que tout le monde est d'accord pour apprécier notre parcelle de 8 Ha à sa juste valeur.

La pelouse de celle-ci est bien verte et convient parfaitement aux instructeurs de notre dossier.

Où cela se complique un peu, c'est que notre équipe trouve le terrain sec, là où l'adversaire le juge humide voire très humide.

C'est donc à ce moment que les difficultés surviennent :

Comment répondre à la problématique ERC (Eviter, Réduire, Compenser) chère à la doctrine environnementale ?

EVITER : Non, VALLET coche tous les critères pour notre implantation

REDUIRE : pourquoi pas. Nous faisons tous les efforts pour réduire l'emprise artificialisée et la répartition des terrains de sport.

COMPENSER : c'est-à-dire chercher les solutions optimales pour diminuer les ruissellements, drainages par exemple.

Mais nous avons donc fait de nombreuses propositions allant de drainages de parcelles viticoles au comblement d'étangs.

C'est bien mais pas suffisant nous répond-t'on à chaque réunion.

Grâce à notre douzième homme, la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural) que nous avons recruté récemment, nous avons contacté des propriétaires fonciers de plans d'eau, proche de cours d'eau qui pourraient convenir à ces compensations exigées.

Sera-ce nécessaire et suffisant à la MRAE (Missions Régionale d'Autorité Environnementale) pour donner enfin un avis favorable permettant l'approbation de l'Etude Impact du projet, nous n'avons pas de réponse à ce jour.

Malgré tous les soutiens (politiques, Elus, Intercommunalité, Département, Région) et encouragements, le temps passe sans aucune certitude malgré tous les efforts déployés, par nous-même et ceux qui nous accompagnent.

Si le score de ce match importe peu, la partie reste très amicale (encore heureux) mais l'arbitre, en l'occurrence le Préfet devra quand même siffler la fin de la rencontre le plus tôt possible.

Néanmoins et plus sérieusement, compte-tenu de la durée des études engagées depuis 18 mois et l'engagement financier qui en découle, nous nous sommes fixés une deadline à la fin de l'année 2024 et l'objectif d'être autorisé à déposer notre dossier environnemental complet. Sinon, et vous le comprendrez aisément, Mesdames, Messieurs, nous serons contraints de renoncer, avec un immense regret, à la ville de VALLET.

Il faudra alors rechercher un autre site, une autre commune, peut-être moins sensible aux yeux des services de l'Etat. Mais nous n'en sommes pas encore là, espérons, mais nous vous devons de citer cette hypothèse devant cette Assemblée ce matin.

En tous les cas, mon vœu le plus cher pour notre ligue, nos salariés et vous, clubs et licenciés, ce serait d'écrire dans les observations d'après-match de cette rencontre :

« Dossier environnemental approuvé, accord pour dépôt du permis de construire »

6. Examen des vœux - Questions diverses par M. Guy COUSIN, Secrétaire Général

Conformément au délai prévu dans nos statuts un vœu nous a été remonté.

Il émane du club PAYS CHANTONNAY FOOT

Ce vœu a fait l'objet d'un examen par le pôle Juridique puis par la Commission Régionale des Règlements et Contentieux avant d'être soumis au Comité de Direction.

La demande consiste à autoriser les joueurs mineurs, dont les parents sont séparés, à être licenciés dans deux clubs et donc accompagner les évolutions sociétales des familles.

- Cette possibilité est déjà prévue dans les règlements jusqu'aux U11.
- La demande du club consiste donc à élargir cette possibilité au football dit de compétition. Ce qui ne manque pas de soulever de nombreuses problématiques et adaptations potentielles.
- Ce sujet étant traité par l'article 64 des règlements fédéraux, notre Assemblée Générale n'a pas la compétence pour apporter des modifications, c'est pourquoi elle n'est soumise à débat.
- Mais le Comité de Direction va relayer cette proposition et la remonter à la Fédération pour examen.

Aucun autre vœu n'a été déposé.

Mais comme je le rappelle à chaque Assemblée Générale, cette AG c'est la vôtre donc si vous souhaitez posez une question vous pouvez le faire sans oublier de préciser votre nom et le club que vous représentez.

Arnaud LAMY, co-président du club de foot de Saint-Saturnin - La Milesse

Bonjour Arnaud LAMY, co-président du club de foot de Saint-Saturnin - La Milesse en Sarthe. J'avais plusieurs points à aborder. Quand j'ai vu le budget prévisionnel pour l'année prochaine, j'étais un petit peu inquiet parce qu'on parle des difficultés économiques que vont connaître les communes, que va connaître le pays prochainement. Le budget est identique à celui de la saison dernière, ça veut dire que les clubs vont devoir payer quasiment les mêmes sommes et vont souffrir financièrement. Donc, je voulais juste souligner le fait que pour moi ça n'a pas forcément été pris en compte dans le budget. En termes de propositions aussi, j'avais aussi une idée, c'était par rapport aux frais de déplacements des clubs qui jouent en région. Est-ce qu'il n'y avait pas un moyen de trouver un accord avec, par exemple, VINCI Autoroutes pour un mécénat sur les déplacements pour soulager les déplacements des clubs ?

Guy COUSIN : Je vais répondre sur la deuxième partie de votre intervention qui concerne le mécénat, c'est effectivement une piste que l'on doit évidemment creuser. Au sein de la future mandature, il est tout à fait prévu de se pencher sur le sujet des partenariats qui sont la source potentielle de ressources supplémentaires. Donc, cette piste mérite évidemment d'être examinée, et je vous remercie d'avoir fait cette suggestion, évidemment. Maintenant, est-ce qu'elle aboutira ? On ne peut pas le savoir, mais il faut au moins essayer de la mettre en œuvre. Pour le second point, je vais peut-être confier ou au président ou au trésorier le soin d'apporter la réponse.

René JOUNEAUX : Je l'ai dit tout à l'heure, on a été très prudent dans notre budget. Est-ce qu'on va prendre plus au club ? Je ne pense pas. Le Président a annoncé qu'il y avait une diminution envisagée, puis on a été jusqu'à gratuité. Je ne suis pas pour la gratuité, mais on va en discuter. Les frais, je l'ai dit tout à l'heure que la Ligue, effectivement, pouvait prendre beaucoup d'argent, mais dans ce que j'ai évoqué, il y a deux points qui me paraissent importants, c'est les droits de mutation. Donc, quand quelqu'un vient chez vous pour signer, il n'y a pas de réticence. Le trésorier que je suis, il encaisse, mais ce n'est pas de notre fait. Le deuxième point, je l'ai signalé aussi, c'est le problème de la discipline où ça n'arrête pas d'augmenter. C'est facile ce que je dis, mais moi aussi, je suis dans un club, il faut balayer dans nos clubs respectifs. Après, les tarifs, c'est quoi ? C'est la licence, on l'a dit. Si vous comparez les licences de foot avec les licences pour vos gamins de judo ou de tennis ou d'autres sports, je ne pense pas qu'on soit en dehors des clous. Il y a même des ligues qui prennent beaucoup plus que nous. J'entends la remarque, je l'ai dit tout à l'heure, on essaye de mener ça en bon père de famille. Je suis un ardent défenseur, je l'ai dit et je le répète, de l'argent de nos clubs, et on est preneurs de toute bonne idée. Celle du partenariat, pourquoi pas ? Il y a des choses à faire. Le rôle aussi qu'on a, c'est, je l'ai dit et je le répète, de limiter nos dépenses, les frais généraux, y faire attention. C'est vrai que je suis pris pour un empêcheur de tourner en rond parfois dans la Ligue, mais croyez-moi, je fais attention à ça. Voilà ce que je peux dire.

Arnaud LAMY : Si je peux en profiter juste, j'ai un dernier point à aborder. Merci pour la réponse. On a sollicité notre commune pour la construction de deux terrains 5, donc des cages en synthétique. Donc, la communauté était Ok. Il y a un dossier qui a été monté, et on a encouragé fortement les communes à investir sur ces terrains avec les dotations ANS et DETR. Quand on a monté le dossier, on avait promis au départ à la commune une dotation de 50 000 € par terrain. Après, ça a été 60 000 € pour deux terrains, et à la fin du compte, ça a été zéro. Donc, la commune s'est engagée à commencer les travaux parce qu'il y avait une contrainte par rapport à la dotation régionale. Du coup, il y a eu un reste à charge de 100 000 € par rapport au dossier initialement proposé, parce que finalement, la commission n'a pas donné cette subvention. C'est difficile de solliciter des communes si derrière, on les plante au niveau financier.

Didier ESOR : Ce type de dossier ne passe pas par la Ligue, premier point. On a quelqu'un qui peut répondre et qui va répondre puisqu'il est membre de l'ANS. C'est un accord qu'il y a entre la Fédération Française de Football et l'ANS. Or, il se trouve que les budgets qui étaient affectés, si je ne dis pas de bêtise, si je maîtrise un peu le dossier, ont été réduits, ou en tout cas largement entamés les années précédentes, et qu'il n'est resté que des budgets sur cette année. En ce qui concerne la Fédération Française, elle a tenu ses obligations, si je ne dis pas de bêtises, sur les sommes qui étaient prévues à chaque fois que c'était prévu sur les dossiers. En ce qui concerne l'ANS, je crois que les fonds ont été consacrés et qu'il ne restait plus de fonds pour la nouvelle année.

Vincent SAULNIER : Juste pour resituer les éléments de contexte. Donc, c'est un dispositif national qui s'appelle le plan 5 000 équipements qui a été lancé à l'occasion des Jeux Olympiques de Tokyo pour la période 2022, 2023, 2024, initialement avec un volume d'engagement budgétaire global de 300 millions d'euros. Donc, la première année, elle bénéficiait uniquement aux territoires qui étaient situés, c'est un truc un peu technique, en zone de revitalisation rurale, donc plutôt en ruralité et aux quartiers prioritaires de la ville. Ça, c'était pour 2022. Donc, ça exclut une partie du territoire français. Néanmoins, on a fait toutes les affectations qui correspondaient, souvent, étant donné que c'était au début avec des niveaux de financement qui pouvaient sur les premiers dossiers, je me souviens en mars 2022 à hauteur de parfois jusqu'à 80 %. C'était assez rare, mais c'était quand même là un peu le principe. Ensuite, on a largement diminué celle-ci.

En 2023, on a élargi les critères au niveau de l'Agence nationale du sport. Donc, j'y siége au titre des représentants des collectivités. On a désormais ouvert à toutes les collectivités, avec là aussi, un volume qui a permis de financer à hauteur de 100 millions d'euros, en sachant qu'on a principalement financé des terrains multisports. Les trois typologies d'équipements qui sortent, c'est des terrains multisports. Pour faire simple : City stade, en deux, les Pumptrack. Pumptrack, c'est un système de routes, en tout cas, en Beauce. Puis le troisième, c'était essentiellement des équipements autour du basket notamment, qui ont beaucoup fonctionné autour du 3x3.

En 2024, le sujet était un peu plus compliqué dans le sens où même s'il y avait reconduction de crédits, vous n'êtes pas sans savoir qu'en février 2024, l'État a posé, alors même qu'il venait de voter le budget, un principe de gel à hauteur de 10 % d'une partie des crédits, et que simultanément, au milieu de l'été, alors même que les régions, ça s'appelle les Conférences Régionales du Sport qui assurent le financement et les affectations de financements des crédits qui sont alloués par l'Agence, et je la préside en Pays de la Loire, il y a eu une demande de gel de 50 % des crédits. Néanmoins, on a réussi à les faire débloquer. Ce qui fait qu'en septembre dernier, on a réussi à affecter in fine tous les crédits qui étaient disponibles.

En revanche, en Pays de la Loire, on avait posé un critère de priorisation des dossiers qui faisait qu'on revenait à une règle de carence territoriale. Donc, ça veut dire qu'on a, à nouveau, privilégié les zones de revitalisation rurale et les quartiers prioritaires de la ville. Spécifiquement, je crois que vous êtes en proximité du Mans. Pour faire simple, ça veut dire que si vous êtes dans Métropole mancelle, de facto, votre dossier était sorti du jeu parce qu'il ne correspondait plus à la critique. En revanche, clairement, le service instructeur, c'est le Service départemental, de l'engagement, de la jeunesse et des sports, SDJES, aurait dû normalement notifier et indiquer à la collectivité avant qu'elle ne s'engage, et même si son dossier était complet, parce que c'est ça qui génère la complétude du dossier, et donc la notification officielle.

À partir du moment où il y a notification, il y a engagements budgétaires, en tout cas, respectés de la part de l'agence. Très franchement, si la collectivité ne respecte pas ça, ne s'assure pas de la complétude du dossier, n'a pas la garantie de la notification, je suis désolé, mais c'est un tort partagé. Là aussi, ça reste un sujet compliqué. En tout cas, c'est un élément de réponse que je peux vous apporter. Je n'ai pas le détail du dossier, mais en tout cas dans le principe, c'est ça la règle qui doit être posée.

Nicolas BECAM, président de Brissac Football

Messieurs dames, bonjour ! Je me présente, Nicolas BECAM, président de Brissac Football. Je suis entrepreneur franchiseur d'un réseau de boulangeries. Je suis commerçant et je voulais donner ma vision. Je suis président depuis trois ans de mon petit village gaulois. Aujourd'hui, nous, c'est 420 licenciés. Quand je suis arrivé, 70 000 € de budget. Aujourd'hui, je peux vous dire, les yeux dans les yeux, que si on n'a pas 250 000 € de budget, on ne fait pas de projets de clubs. Des mairies qui n'ont plus de moyens, des baisses de coûts budgétaires pour participer au désendettement de notre pays, ce qui est normal. On se dirige vers la professionnalisation du monde amateur, c'est ma vision. Des éducateurs qui demandent à être beaucoup mieux défrayés et rémunérés, des prix de licence entre 150 et 200 € en moyenne, on est à 1 € la séance payée ou match payé sur une moyenne annuelle, ce qui ne couvre pas évidemment les charges normales d'un club.

À part avoir une dynamique forte de chercher des partenaires ou des équipes de bénévoles qui développent des moyens pour vendre du saucisson, des brioches, pour faire un peu les fins de mois, ou un président qui a du réseau, on ne peut pas s'en sortir. Aujourd'hui, on a abordé plein de beaux sujets et une Fédération forte, et c'est une priorité, mais aujourd'hui, je pense qu'il est important qu'il y ait une vision de réflexion. Aujourd'hui, peut-être qu'il faudrait qu'on se mette d'accord pour augmenter le prix des licences par exemple. Donc, la question, c'est quelle est votre vision à cinq ans sur ce développement de la professionnalisation ou pas du monde amateur ?

Didier ESOR : Un vaste sujet. D'abord la première chose, je pense que vos clubs sont des associations, donc on adhère à une association. Ensuite, il y a deux parties dans vos cotisations, je dirais, l'adhésion à l'association et puis effectivement, entre guillemets, le niveau de prestations presque que l'on souhaite avoir. Aujourd'hui, je pense qu'il y a un vrai sujet. Il faut distinguer la notion de licence de la notion d'adhésion, qui est un élément très fort. Deuxièmement, vous dites, un budget, il faut tant. Notre service accompagnement des clubs rencontre beaucoup de clubs. Je vous encourage, si vous avez besoin, à aller les rencontrer. Beaucoup de clubs, sur plein de sujets, sur leurs projets clubs, le font souvent avec, soient les présidents de districts, soit leurs représentants. Lors de ces rencontres initiales, il y a des clubs qui ont des budgets très divers, ce qui ne les empêche pas d'avoir des projets. Ensuite, on fait un projet où on met le budget à la hauteur, on essaie en tout cas, c'est effectivement un type d'équation particulière à mettre en œuvre, d'avoir un lien entre son projet et le budget. Je rappelle toujours, Cédric Bettremieux qui est mon collègue président des Hauts-de-France, il était président d'un club dans son département, et ils avaient choisi de ne jamais jouer au niveau régional parce qu'ils préféreraient être un club où le côté social, le côté pratique initial du football était ce qui devait aller bien. Donc, ça dépend de votre projet. Après, il faut mettre les moyens.

Professionnalisation. Je pense qu'aujourd'hui, si on veut avoir de la qualité au niveau du football, bien évidemment, il faut qu'on ait des personnes compétentes. Ces personnes compétentes peuvent être de deux types, soit des bénévoles, et il existe des formations pour des bénévoles pour encadrer, soit ce sont des professionnels, et il existe effectivement des formations pour des professionnels. Vous avez le choix entre ces formations pour des bénévoles, d'avoir soit des bénévoles, soit des professionnels. L'avantage d'un professionnel, c'est qu'il va être effectivement sans doute mieux formé et avoir plus de compétences. L'inconvénient, bien évidemment, c'est que le coût n'est pas le même.

Pour moi aujourd'hui, une principale problématique, c'est le maintien, l'évolution de ce salarié dans notre club, parce qu'on est tous ici plus ou moins salariés. On sait bien qu'un salarié qui n'a pas de possibilité d'évolution dans son club, très rapidement à terme, il va forcément vouloir aller ailleurs. C'est aussi l'autre souci, de former, d'apporter une plus-value à ces gens pour qu'ils puissent couvrir d'autres parties, d'autres compétences. Ensuite, dernier point qui, pour moi, est évident, c'est qu'on a parlé du conseil consultatif qui déjà fonctionnait, mais doit encore mieux fonctionner, je pense, au sein de notre Ligue. La vérité vient de vous sur le terrain, c'est-à-dire que je considère toujours que c'est à partir de l'expérience du terrain qu'on doit modéliser. Donc, notre objectif sur ces sujets, c'est d'avoir un groupe de travail sur ce sujet, comme d'autres, je l'ai dit, sur le tarif des licences dirigeant, et cetera, comme d'autres sur certains types de règlements et simplifications des règlements qu'on peut avoir, des groupes de travail qui vont être amenés à avoir des propositions. La vision que je peux avoir, aujourd'hui, peut être la bonne ou pas la bonne, c'est qu'on ait un groupe de travail qui échange de manière à pouvoir modéliser un type de fonctionnement. Il n'y a pas de réponse en termes de solutions, il y a une réponse en termes de méthodologie. Voilà ce que je peux vous répondre.

Matthieu GOUGEON, président du club de Bonchamp

Bonjour à toutes et à tous. Matthieu Gougeon, président du club de Bonchamp. On a parlé du bon résultat sur l'arbitrage, et c'est très bien, le bon niveau à l'échelle nationale et internationale avec Jérôme, et c'est une excellente nouvelle. Il y a encore des sujets sur lesquels on a besoin de vous, notamment quelles solutions vous apportez à un club qui perd un arbitre au cours de saison pour violence ? Parce que je rappelle le règlement, on ne peut pas recruter pour inéligibilité et trouver un arbitre en remplacement d'un autre au cours de saison. Le temps de le former et autre, c'est très compliqué.

Didier ESOR : Je ne vais pas revenir parce qu'il y a une partie des sujets qui ont été traités par des commissions, Je pense juste que nous avons sur ce sujet, qui est compliqué, du statut de l'arbitrage une vraie réflexion à avoir. Enfin, j'ai une vraie réflexion que je vais sans doute imposer, c'est que le statut de l'arbitrage, il y a un statut. À côté de cela, il y a une commission du statut de l'arbitrage qui est là pour voir les cas extraordinaires. Or, les cas extraordinaires ne peuvent pas être résolus en appliquant le statut de l'arbitrage. Donc, je pense que la commission du statut de l'arbitrage va comprendre à l'avenir, et dès cet après-midi ou dès bientôt, des membres de clubs à

égalité avec les arbitres tels quels doivent être constitués, c'est six personnes normalement, trois obligatoirement qui viennent du monde arbitral, et il y aura trois présidents de clubs, de manière à ce que la vision, en tout cas, ne soit pas monolithique. Voilà ce que je peux vous dire sur le sujet. Après, chaque cas est particulier, mais en tout cas, il faut que, dans cette commission, on ne soit pas réduit à appliquer stricto sensu le statut, mais que sur les cas exceptionnels, il y ait un partage d'analyse de manière à ce qu'on puisse avoir la vision des clubs sur un sujet qui est extrêmement compliqué.

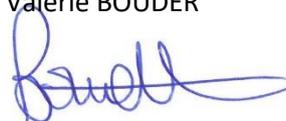
7. Allocution de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Didier ESOR, Président

Didier ESOR remercie l'assemblée, les partenaires, l'assemblée et clos la séance.

Le Président,
Didier ESOR

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Didier ESOR', written in a cursive style.

La Secrétaire Générale,
Valérie BOUDER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Valérie BOUDER', written in a cursive style.



Assemblée Générale Elective

ANNEXE 1

MEMBRES PRESENTS A L'ASSEMBLEE GENERALE

19 octobre 2024

DELEGUES PRESENTS

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	BOUTIN	Patrice
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	CHAPELET	Alain
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	GORAUD	Dominique
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	HALGAND	William
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	GUET	Patrice
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	PILET	Dominique
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	ROBERT	Jean-Luc
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	ROUGE	Benoît
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	SERISIER	Armel
DISTRICT MAINE ET LOIRE	CHAIN	Dominique
DISTRICT MAINE ET LOIRE	COURAUD	Clément
DISTRICT MAINE ET LOIRE	GINDREAU	Bernard
DISTRICT MAINE ET LOIRE	GOURDON	Philippe
DISTRICT MAINE ET LOIRE	LECHAT	Hubert
DISTRICT MAINE ET LOIRE	PAGE	Thibault
DISTRICT MAINE ET LOIRE	PALUSSIÈRE	Damien
DISTRICT DE LA MAYENNE	DAVOUST	Olivier
DISTRICT DE LA MAYENNE	PITZ	Patrick
DISTRICT DE LA MAYENNE	VIOT	Robert
DISTRICT SARTHE	BOUttIER	Jean-Claude
DISTRICT SARTHE	DEGAUGUE	Abel
DISTRICT SARTHE	HERISSON	Damien
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	BURGAUD	Lionel
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	DEBONLIER	Alain
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	DROCHON	Michel
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	MITCHELL	Philippe
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	PELLETIER	Michel
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	PICHERIT	Loïc

CLUBS PRESENTS

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	500041	LA MELLINET DE NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501904	F.C. NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501941	F.C. DE LA CHAPELLE DES MARAIS
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501945	ENT.S. DE PORNICHET
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501979	COUERON CHABOSSIÈRE FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502138	U.S. THOUAREENNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502227	U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	509217	U.S. STE ANNE DE VERTOU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	510656	LA ST ANDRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	511875	U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	511986	U.S. STE LUCE S/LOIRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512355	NORT A.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512985	ST PIERRE DE RETZ - ST PERE RETZ
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	513858	A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514875	A.S. SAUTRONNAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	517365	ORVAULT SPORTS FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	518479	F.C. BOUAYE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	518734	ENT.S. DRESNY PLESSE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	519195	A .C. S. DERVALIERES NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	520085	A.C. BASSE GOULAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	520086	ENT.S. VIGNEUX DE BRETAGNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	521131	A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	522724	U. FRATERNELLE ST HERBLAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	523626	J.S.C. BELLEVUE NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	524266	ET. MOUZILLONNAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	534841	ST MARC F.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	540404	A.O.S. PONTCHATEAU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	541370	A.S. DE MAINE AIGREF.REMOUILLE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	541371	U. S. VARADAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	542491	PORNIC FOOT
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547452	ORVAULT R.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547524	F.C. DE RETZ
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547590	F.C. MOUZEIL TEILLE LIGNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	551545	ETOILE DU CENS NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	552653	S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	553847	U. S. LA BAULE / LE POULIGUEN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	561182	FC ST JULIEN DIVATTE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	581256	GENESTON A.S. SUD LOIRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	581899	F.C. GRAND LIEU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	582222	SAINT SEBASTIEN F. C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	590211	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	500106	S.O. CHOLETAIS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501894	E.S. SEGRE HA FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501931	ANGERS S.C.O.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502159	S.C.NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502204	A.S. BAYARD SAUMUR ST HIL. ST FL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502249	U.S. BEAUFORT EN VALLEE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502375	INTREPIDE ANGERS F.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	506121	CHALONNES CHAUDEFONDS FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	509143	VAILLANTE S. ANGERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	511715	A.S. IND. MURS ERIGNE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	513166	FOY.ESPE. DE TRELAZE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	515328	ESP.S. DE BOUCHEMAINE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	520216	CROIX BLANCHE ANGERS FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	521512	ENT.S. L'AUBANCE BRISSAC QUINCE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	521555	ESP.S. DE MONTILLIERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	540442	FOOTBALL CLUB BEAUPREAU LA CHAPELLE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	541206	A.S. SEICHES S/LE LOIR MARCE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	541297	AV.S. SAINT PIERRE MONTREVAULT
DISTRICT MAINE ET LOIRE	544109	MONTREUIL JUIGNE BENE F.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	545613	POMJEANNAIS JEANNE D'ARC
DISTRICT MAINE ET LOIRE	546318	F.C. PELLOUAILLES CORZE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	548578	TRELAZE FALA
DISTRICT MAINE ET LOIRE	548899	O. SAUMUR F.C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	549783	LCDF ANGERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550733	A.S. TIERCE CHEFFES
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550828	O. LIRE DRAIN
DISTRICT MAINE ET LOIRE	552655	ANDREZE JUB-JALLAIS F. C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	553233	A.S. ST HILAIRE VIHIER ST PAUL

DISTRICT MAINE ET LOIRE	564838	U.S. PUY-MAZ-TESS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	580940	CHEMILLE MELAY OLYMPIQUE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	581902	ST ANDRE ST MACAIRE F. C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	582294	F. C. LONGUENEE EN ANJOU
DISTRICT MAINE ET LOIRE	590114	BAUGE EN AVANT BAUGEOIS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	590115	CHRISTOPHESEGUINIERE
DISTRICT DE LA MAYENNE	500016	ST. LAVALLOIS MAYENNE F.C.
DISTRICT DE LA MAYENNE	500040	U.S. LAVALLOISE
DISTRICT DE LA MAYENNE	500511	L'ERNEENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	501949	C.A. EVRONNAIS
DISTRICT DE LA MAYENNE	501972	U.S.C. PAYS DE MONTSURS
DISTRICT DE LA MAYENNE	502153	FOOTBALL CLUB DU CRAONNAIS
DISTRICT DE LA MAYENNE	502177	A.S. MARTIGNE S/ MAYENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	502188	AMBRIERES CIGNE FOOTBALL
DISTRICT DE LA MAYENNE	502235	U.S. ST BERTHEVIN LES LAVAL
DISTRICT DE LA MAYENNE	502271	A.S. MESLAY DU MAINE
DISTRICT DE LA MAYENNE	502382	ANCIENNE CHATEAU GONTIER
DISTRICT DE LA MAYENNE	508666	LOUVERNE SP.
DISTRICT DE LA MAYENNE	508674	ASPTT LAVAL
DISTRICT DE LA MAYENNE	519095	AM.S. LE BOURGNEUF LA FORET
DISTRICT DE LA MAYENNE	519910	A. LAIGNÉ LOIGNÉ
DISTRICT DE LA MAYENNE	520664	ENT.S. BONCHAMP LES LAVAL
DISTRICT DE LA MAYENNE	522049	U.S. ENTRAMMAISE
DISTRICT DE LA MAYENNE	522683	A.S.OM. MONTENAY
DISTRICT DE LA MAYENNE	522949	U.S. CHANGEENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	523866	HERMINE ST OUENNAISE
DISTRICT DE LA MAYENNE	527714	FOOTBALL CLUB SOULGE SUR OUETTE LOUVIGNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	528431	F.C. CHATEAU GONTIER
DISTRICT DE LA MAYENNE	528774	A.S. CONTEST ST BAUELLE
DISTRICT DE LA MAYENNE	531444	A.S. DU BOURNY
DISTRICT DE LA MAYENNE	547612	U.S. MERAL COSSE LE VIVIEN
DISTRICT DE LA MAYENNE	548126	ST. MAYENNAIS F.C.
DISTRICT DE LA MAYENNE	554193	FUTSAL BAZOUGERS
DISTRICT DE LA MAYENNE	580510	U.S. DU PAYS DE JUHEL
DISTRICT DE LA MAYENNE	852483	ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB
DISTRICT SARTHE	500351	VELO S. FERTOIS
DISTRICT SARTHE	501898	C. OM. CASTELORIEN
DISTRICT SARTHE	501926	SABLE S/ SARTHE F.C.
DISTRICT SARTHE	501961	R.C. FLECHOIS
DISTRICT SARTHE	502154	U.S. LA CHAPELLE ST REMY
DISTRICT SARTHE	502267	AUVERS POILLÉ BRULON F.C.
DISTRICT SARTHE	502323	LA SUZE ROEZÉ FOOTBALL CLUB
DISTRICT SARTHE	502419	GAZELEC S. DU MANS
DISTRICT SARTHE	502544	J.S. COULAINES
DISTRICT SARTHE	502545	LA PATRIOTE BONNETABLE
DISTRICT SARTHE	508495	ESP.S. YVRE L'EVEQUE
DISTRICT SARTHE	509947	ECOMMOY F.C.
DISTRICT SARTHE	511629	U.S. NAUTIQUE SPAY
DISTRICT SARTHE	511708	C.S. CHANGE
DISTRICT SARTHE	515078	ENT.S. MONCEENNE
DISTRICT SARTHE	522008	A.S. MULSANNE - TELOCHE
DISTRICT SARTHE	524226	ET. DE LA GERMINIERE
DISTRICT SARTHE	524317	U.S. GUECELARD
DISTRICT SARTHE	530471	F.C. ST SATURNIN LA MILESSE
DISTRICT SARTHE	531054	A.S. CLERMONT CREANS
DISTRICT SARTHE	537103	LE MANS FOOTBALL CLUB
DISTRICT SARTHE	553698	U.S. ARNAGE PONTLIEUE
DISTRICT SARTHE	581664	L'INTERNATIONALE DU MANS
DISTRICT DE VENDEE	507000	LA ROCHE VENDEE FOOTBALL

DISTRICT DE VENDEE	507116	MONTAIGU VENDEE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	507610	LA FRANCE D'AIZENAY
DISTRICT DE VENDEE	507748	VENDEE LES HERBIERS FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	507787	F. C. ESSARTAIS
DISTRICT DE VENDEE	512163	ESOF VENDEE LA ROCHE S/YON
DISTRICT DE VENDEE	512518	LOUPS S. GRASLA LES BROUZILS
DISTRICT DE VENDEE	516561	VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	519679	AV.S. DE BOUFFERE
DISTRICT DE VENDEE	541328	MAREUIL SP.C.
DISTRICT DE VENDEE	548894	F.C. CHALLANS
DISTRICT DE VENDEE	551170	POUZAUGES BOCAGE FC
DISTRICT DE VENDEE	552171	SEVREMONT FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE VENDEE	581933	LUCON F. C.
DISTRICT DE VENDEE	582724	ST GEORGES GUYONNIERE F.C.